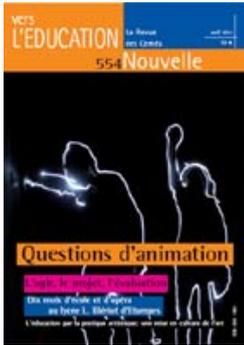


Objets inanimés...



Je me souviens encore du brouhaha provoqué par l'introduction du terme d'animateur dans les colonies de vacances, devenant par là même des centres de vacances et de loisirs. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (Bafa) remplaçait le diplôme de moniteur de colonies de vacances. Nous étions en 1973. Trois ans auparavant avait été créé le Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (Base), qui ne fit pas tant de vagues, me semble-t-il.

Passer de la fonction de moniteur à celle d'animateur posait d'un coup la question de la fonction. Le débat fut vif, avec, sous-jacent, un refus de « donner une âme, de donner de la vie » et autres définitions toutes académiques. Les mots forts que j'entendais autour de moi disaient véhémentement le refus de considérer les sujets qu'étaient les enfants, les jeunes mais aussi les encadrants comme des objets auxquels il faudrait insuffler on ne savait quelle vie, ou quelle âme !

Le débat ne me sembla pas soulever tant de vacarme dans le milieu professionnel, lequel, bien que peu défini, existait déjà. Les « permanents » (on ne sait trop de quoi d'ailleurs) trouvaient un terme auquel se raccrocher. Le concept viendrait plus tard, nourri notamment par la mise en oeuvre du Defa (Diplôme d'État aux Fonctions d'Animation). Il faut bien évidemment rapprocher tout cela du bouillonnement de l'époque, à la fois culturel et politique – nous sommes tout proche encore de 1968. Mais on peut également le rapprocher d'un débat qui me semble conserver toute son acuité, même occulté comme il l'est aujourd'hui ; c'est celui de la mise en oeuvre du projet politique de l'Éducation populaire.

Et d'un coup nous revoilà à peu près quarante années plus tard au cœur du même débat, posé certes d'une toute autre manière. L'Animation, puisque le terme est devenu générique (même s'il recouvre tout et parfois n'importe quoi, avec autant de précision que celui de « projet ») est directement, génériquement issue de l'Éducation populaire et des valeurs qui l'ont fondée. Dans un raccourci certes discutable, on peut dire que l'on est parti d'une ambition puissante de mettre en oeuvre des pratiques dans lesquelles des sujets parlent, se parlent entre eux, s'organisent, apprennent le vivre ensemble, la liberté et la pratique collective de celle-ci. En plus clair, un projet d'émancipation, de respect d'autrui. Peut-on dire que la boucle semble se boucler, dans une sorte de « fonctionnalisation », par la vision, et je n'ose penser à un projet politique, de sujets qui animent des objets ?

Peut-on dire, dans ce débat, en le poussant à l'extrême, que la marchandisation pourrait pousser ces mêmes « sujets » à consommer des objets ? ou que ces sujets « pensants » donneraient de l'énergie à ces objets captifs pour leur apprendre à « mieux » consommer, voire se consommer eux-mêmes ? Pris dans cette spirale, le débat se perd. On peut pourtant le résumer à quelque chose de bien plus simple, quoique... Soit l'animation est le

moyen d'acter, d'agir, les valeurs profondes de l'Éducation populaire, soit elle est ou sera autre chose. Le débat est donc réellement politique. Au sens profond du terme politique. Justement très éloigné des concepts gargarismes que sont l'instrumentalisation, la fonctionnalisation, la rentabilité et autre gestion. Soit elle est effectivement l'affinement jusqu'à l'absurde de ce triste constat de « sujets qui animent des objets ». C'est alors tout autre chose.

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? »

Lamartine

Alain Gheno

[Texte paru dans VEN n°554](#)

Onze heures à vivre

L'obligation faite d'une rupture quotidienne de onze heures, mentionnée dans les attendus du Conseil d'État quant à la légalité du contrat d'engagement éducatif, est incompatible avec le fonctionnement en continu des séjours de vacances. Cette obligation d'une rupture temporelle ressort d'une logique d'un travail salarié quand celle du centre de vacances découle d'un principe de vie.

Depuis 2006, l'assise juridique du contrat d'engagement éducatif (CEE) est bancal. Ce dispositif bien qu'émanant d'une « loi sur le volontariat associatif » réfère au salariat. C'est son talon d'Achille originel, révélateur des questions non résolues ou trop bien identifiées, c'est selon. Il n'a depuis cessé d'être décrié et régulièrement attaqué juridiquement. La saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne a conduit le Conseil d'État à prendre la décision, en octobre 2011, de rappeler que le CEE référerait bien au droit des salariés et que s'imposait donc la nécessité d'un repos quotidien minimal de onze heures consécutives. Nous voici donc une nouvelle fois à la croisée des chemins, entre l'étude de solutions techniques dans le cadre du dispositif actuel, celui du salariat, ou la remise à plat complète du dossier dans le cadre d'un véritable statut pour l'animation volontaire. En attendant, les séjours organisés pour les prochaines vacances scolaires naviguent en eaux incertaines.

PERTE DE SENS

Pour qui fréquente les centres de vacances, ou les a fréquentés un temps soit peu, l'obligation faite d'une « disparition » quotidienne de onze heures semble en complet décalage avec les ressorts profonds qui animent ces communautés temporaires. C'est une logique de vie qui y est à l'oeuvre, en continu. Et la première des aventures qui s'y vit est celle qui naît de la rencontre des enfants et des animateurs. Souvent, les liens qui s'y tissent

sont très forts parce que construits au fil de la vie, de la vie toute entière, en continu, du matin au soir et du soir au matin. Manger, se laver, jouer... se reposer aussi. Et les enfants ne disparaissent pas la nuit. Ils dorment, ils rêvent, bâtissent des châteaux en Espagne et ailleurs. Ils sont aussi parfois malades, anxieux. Comme dans la vraie vie, comme à la maison, comme avec leurs parents.

DONNER, RECEVOIR

Ceux qui les encadrent s'abandonnent un peu effectivement. Et ils le savent. En redemandent souvent même, tant la parenthèse est enchantée. Ils en parlent encore des années après, légèrement nostalgiques d'un temps heureux. Mais cela oblige ceux qui les accueillent. Sans doute, le premier de ces devoirs est-il d'assurer la formation de ceux qui s'engagent dans l'animation. L'assurer sur le terrain en plaçant ce rôle de formation au coeur des missions des équipes de direction mais aussi l'assurer en prenant part au financement des frais des formations théoriques qui ne peuvent être laissés à la seule charge des animateurs volontaires et de leurs familles. Le volontariat, par définition, ne peut s'imposer à la personne et pour qu'il soit autre chose qu'un vain mot dont on peine à vivre le sens, cette question du financement de la formation devra trouver des réponses dans la rénovation du statut de l'animateur volontaire.

AVANCER VERS UN RÉEL STATUT D'ANIMATEUR VOLONTAIRE

S'il y a grand risque à plonger la vie dans le formol bureaucratique, les centres de vacances, les colos ont su survivre aux méthodes HACCP concernant l'hygiène alimentaire et autres procédures de télédéclaration, faisant preuve de vigueur et d'une grande adaptation aux mutations de la société. Gageons que cela est encore possible. Dans une société du chômage de masse et de la précarité instituée, le volontariat des animateurs ne peut s'exprimer que dans un cadre clairement identifié, suffisamment valorisé et articulé à ceux dont c'est le métier, les animateurs professionnels. Le modèle des pompiers souvent évoqué en est une illustration possible. Bien évidemment, dans une société de la concurrence, le recours à ce type de statut ne peut être limité qu'à des missions ponctuelles, d'intérêt général, non lucratives et au caractère éducatif affirmé, s'adressant donc de fait à des associations, des comités d'entreprise et des collectivités publiques et non au secteur marchand.

Laurent Michel

[Les Cahiers de l'Animation n°78](#)

Non, vous n'êtes pas seuls !

C'est un fait, parfois volontairement minimisé, voire totalement ignoré ! Sur 74 896 inscrits au BAFA en 2007, 54191 ont été diplômés ! En même temps, 7964 personnes étaient inscrites en formation BAFD ; 2340 ont été diplômées.

Rapporté aux classes d'âge correspondantes, cela représente environ 20% de la population. C'est un fait de société, et ce depuis plus de 50 ans...

Les dernières statistiques délivrées par le ministère de la Jeunesse et des Sports, communiquées en janvier dernier, le confirment. Le BAFA est et demeure un (des) diplôme permettant à des dizaines de milliers de personnes de prendre des responsabilités éducatives dans un dispositif reconnu et porté par l'État. Pourtant, le contexte n'aide pas à cette reconnaissance, tant la question de la recherche d'emploi est dramatiquement prégnante dans notre société et l'on se représente trop le secteur de l'animation comme un gisement d'emploi particulier, sans fin, aux modalités et délimitations floues. Il n'est pas facile de valoriser l'engagement volontaire dans l'encadrement des accueils collectifs de mineurs. Il est trop souvent présenté et traité comme une vacation technique, un sous emploi, un passe temps technique, peu rémunérateur, en plus ! Il est parfois largement dévalorisé, ringardisé, ignorant de fait les motivations profondes de celles et ceux qui, très consciemment, s'y engagent. Cet engagement volontaire, car c'en est un pour l'immense majorité des cas pour celles et ceux d'entre vous qui vous engagez en formation, est une réalité forte dans notre pays. Une récente enquête réalisée à la demande du jury BAFA du Finistère à l'OVLEJ (*L'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) est une association qui réunit la JPA, l'UNAT, membres fondateurs, la Casden BP, les Ceméa, la CCAS, les Francas, la Ligue de l'enseignement et les PEP. L'OVLEJ a pour objectif de suivre et d'analyser les évolutions qui affectent le secteur des vacances et des loisirs pour enfants et jeunes.*) confirme cette constante.

La définition de l'animation qui est le plus souvent citée met en évidence (80 à 70 %) l'importance de s'occuper d'enfants, de contribuer à leur éducation à travers l'organisation d'activités dans le cadre d'un travail d'équipe. C'est aussi (42 à 56 %) le plaisir des vacances entre jeunes, s'occuper d'ados, voyager, poursuivre des expériences personnelles en CV et CL.

Quelques chiffres extraits de l'enquête :

Sociabilité entre jeunes • Ambiance de travail : 70 et 71 %

Une utilité pour soi • Vers le monde du travail et pour l'évolution personnelle : 72 % *Une forme d'engagement social* • Orientation vers autrui et prise de responsabilité individuelle : 72 à 75 % • Responsabilité associative et citoyenne : 47 à 53 %

Construction d'un projet professionnel • Tester mon intérêt pour les métiers de l'éducation : 65 % • Pour mon futur métier : 45 %

Prendre des responsabilités : individuelles pour aller vers les responsabilités associatives ou sociales.

Il reste dans ce tableau à chercher à comprendre, pourquoi de très nombreux stagiaires BAFA ne vont pas au bout de la démarche. Près du tiers s'arrêtent,

dont un bon nombre d'ailleurs après le stage de perfectionnement, c'est-à-dire aux portes du diplôme, puisque tout le cursus a été réalisé. Quelques hypothèses peuvent tenter d'expliquer : la majorité des stagiaires, en entrée en formation, étant lycées ou étudiants, on peut penser que l'entrée dans la vie active a éloigné ceux-ci des engagements éducatifs. On peut également penser qu'un bon nombre auront été « secoués » par un contact brutal avec une réalité jusque là rêvée. On peut faire l'hypothèse que les stages pratiques n'ont pas toujours rempli leur rôle. Parce qu'il reste à croiser aussi ce qui précède avec cette réalité de terrain... À leurs débuts, certains séjours, certains accueils manquent d'animateurs(trices). Il faut, il faudra que la place, la fonction unique et particulière de ces animateurs, de cet engagement particulier alimentent les réflexions, puis les actions des pouvoirs publics, des organisateurs (les employeurs) et des organismes de formation, pour que ne soient pas confondus des motivations et un engagement court, bref, ponctuel, mais tout autant porteur de projet d'éducation, et des projets professionnels ou éducatif à plus long terme. Le BAFA, l'entrée en formation de ces dizaines de milliers de jeunes doivent être une des préoccupations prioritaires des professionnels de l'animation, tous champs confondus. D'autant que ce phénomène dépasse nos réalités franco-françaises. Le temps libre, les temps libérés, l'animation comme supports éducatifs sont ou deviennent une préoccupation importante des pays européens, en attendant d'être celle de l'Europe.

Une reconnaissance européenne Vous le savez si vous encadrez des séjours de vacances à l'étranger, des rencontres européennes de jeunes, la réalité des vacances et des loisirs collectifs est spécifique à chaque pays européen. Pour autant, les besoins des participants, ceux des organisateurs existent bien et l'encadrement de ces actions éducatives mobilise aussi de nombreux jeunes, que ce soit en Italie, en Espagne, en République Tchèque ou en Allemagne. C'est justement avec des responsables de structures d'accueil, d'associations de certains de ces pays que les Ceméa ont conduit un projet visant à faire reconnaître des principes et des valeurs communes pour l'encadrement des séjours de vacances et des centres de loisirs d'enfants et de jeunes au sein de l'Europe. Notre objectif est de permettre aux jeunes animateurs et animatrices, de pouvoir avec le diplôme de leur pays s'il en existe un, ou une qualification reconnue, encadrer des enfants en vacances collectives dans toute l'Europe. Pour cela, nous allons valoriser auprès des instances européennes une plateforme présentant les compétences requises pour l'animation volontaire, les conditions éducatives indispensables pour une formation, une qualification destinée à l'encadrement d'enfants. Cette plateforme est réalisée actuellement à partir des réalités propres à chacun de nos pays. Ce travail part d'un principe, celui de la reconnaissance de l'éducation non formelle, comme une sphère éducative à part entière, aux côtés de l'éducation formelle et de l'éducation dans la sphère familiale.

Mais les équivalences ? Votre engagement éducatif, comme on le qualifie en France, n'est pas un acte technique, vide de sens. Vous le mesurez bien dès les premiers contacts avec les enfants que vous avez en responsabilité dans votre accueil de loisirs tout au long de l'année ou en centre de vacances. Cet acte éducatif, que vous soyez volontaire ou professionnel, doit être encore plus reconnu et acté dans toute l'Europe. D'autre part, une étude

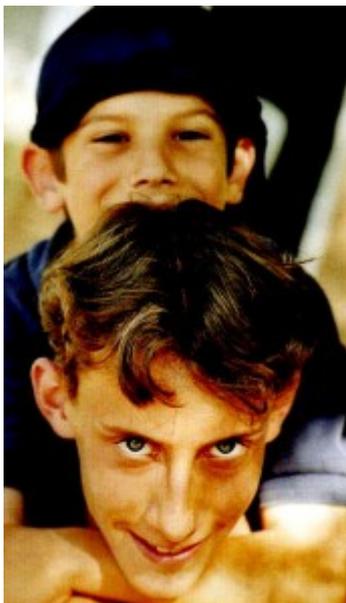
récente conduite par les Ceméa pour le ministère de la Jeunesse et des Sports avait pour objectif de mesurer, à partir des diplômes existants dans différents pays européens, la possibilité d'équivalences entre le BAFA, le BAFD, et les diplômes correspondants dans d'autres pays. Elle vise à construire un régime d'équivalences entre les différentes qualifications proches afin de faciliter la circulation des animateurs en Europe. On le voit bien, les enjeux ne sont pas que franco-français ! Malheureusement, cette logique de diplôme d'État n'existe pas à l'identique ailleurs qu'en France. Soit il n'y en a pas, soit ils sont régionaux, soit ils sont créés par les organisateurs sans reconnaissance de l'État, soit ils couvrent un champ plus large que l'encadrement des loisirs collectifs de mineurs. L'équivalent de notre BAFA ou BAFD n'existe pas dans plusieurs de ces pays européens.

Promouvoir des principes partagés plutôt qu'une formation Placer l'animation volontaire dans une perspective européenne n'est donc pas simple ! L'enjeu est trop important pour que l'on se résigne à un constat d'impossibilité d'équivalences ou à l'idée d'une formation commune type, qui ne seraient, selon nous pas les seules bonnes solutions. Il nous semble plus pertinent, pour favoriser la mobilité des animateurs en Europe, de s'appuyer sur des principes éducatifs communs partagés par les acteurs européens de l'éducation non formelle. Cette contribution à la construction d'une Europe éducative cohérente est basée sur le sens éducatif de l'animation plutôt que sur des contenus de diplômes et des référentiels de formation. C'est, nous le revendiquons, une vision politique de l'acte d'animation, du métier d'animateur. Valoriser au plan européen l'action éducative de plusieurs dizaines de milliers de personnes dans l'encadrement de vacances et de loisirs collectifs de mineurs vaut mieux qu'une équivalence, non, vous ne croyez pas ? De fait, hors des diplômes, hors des cheminements de formations, l'acte d'animer, l'acte fort et personnel, de s'engager dans l'animation comme pratique de transformation sociale et culturelle, volontairement, et, ou professionnellement ne peut plus se réfléchir en dehors de la construction d'une Europe qui ne soit pas que l'Europe du et des marchés.

Vincent Chavaroche & Alain Gheno

Article extrait de [CA n° 66 « Mixité : Rien n'est acquis » – Avril 2009](#)

[L'Abécédaire de Sàcel](#)



A comme Adi

Des quatre garçons, c'est le plus grand. Courbé sur son tabouret, la distance de l'assiette à la bouche semble néanmoins immense. Le repas est silencieux et seulement émaillé de rares commentaires sur la qualité du plat ou la possibilité de récupérer quelque chose sur les tables des filles qui d'ailleurs ne se privent pas pour venir approvisionner les garçons. En dehors de cette activité sérieuse et brève, Adi est le plus joyeux et le plus disert des garçons. Son appétit pour le débat, sa maturité dans la réflexion, la curiosité dont il fait preuve pour quasiment tout et tous contrastent avec un étonnement enfantin, un émerveillement spontané face au premier événement curieux venu, au plaisir simple de chanter ou de voir un petit bateau se déplacer sur l'eau. Chacun de ces micro-événements se concluant invariablement par un franc sourire. Adi symbolise

quelque peu l'état d'esprit du groupe lors du stage : curiosité, ouverture et implication.

B comme BAFA

Une question est souvent revenue lors de la préparation du stage, mais aussi sur place avec les formatrices roumaines, les stagiaires : celle du sens de ce stage. Tout d'abord celle du sens juridique du Bafa, brevet français et quasi unique en Europe : y a-t-il un sens à plaquer un dispositif franco-français en Roumanie ? Très vite, pour tous, la question du brevet est devenue quasi anecdotique, le stage prenant tout son sens à travers la formation que nous avons tenté d'adapter le plus possible à la réalité roumaine, et plus exactement à celle du pays de Hateg, en pensant à Nalat, l'école des clowns. Pour autant, la formation ne s'est pas bornée à une préparation au centre de loisirs de Nalat et, par bon nombre d'aspects, elle nous a donné l'occasion de poser des questions plus « universelles » comme celle de la place de l'enfant dans une société, une réflexion sur les conceptions éducatives, l'activité, divers problèmes de société... Et puis, à travers le fonctionnement du stage et l'utilisation de méthodes actives, nous avons essayé de faire vivre un moment d'éducation nouvelle.

C comme Carpette

Très vite, nous avons compté six compagnons supplémentaires : six chiens. Un seul était connu des lieux sous le nom d'Aïduk, les autres attirés par l'odeur élirent domicile ici pour la semaine. Les stagiaires les ayant adoptés, il ne se passa guère de repas sans que les restes ne fussent distribués aux chiens en un spectacle saisissant de voltige, de bagarre et de socialisme appliqué à la vie des chiens. Le reste de la journée se consumait en siestes interminables, chacun d'eux posté aux quatre coins de la cour. Mon préféré était un jeune chien jaune mâtiné de labrador et de berger allemand. Il nous était arrivé avec une patte blessée et ne se déplaçait que sur trois appuis. Il avait une manière incroyable de s'allonger en prenant des positions hallucinantes pour ménager sa patte meurtrie. Il arrivait ainsi à s'aplatir et malgré son volume à ne pas dépasser les dix centimètres d'épaisseur. Je ne tardais pas à l'appeler « Carpette ».

D comme douches

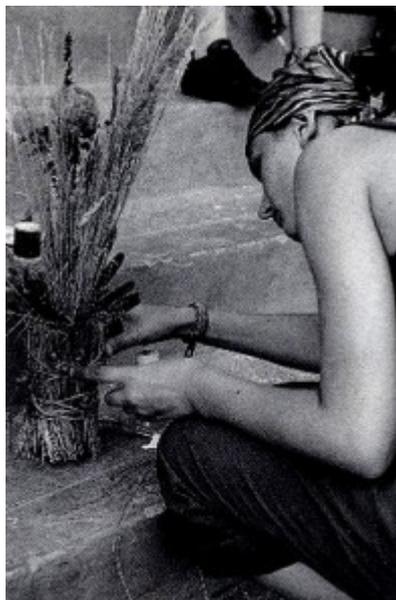
La veillée de jeux d'intérieur n'est pas encore finie quand le « chauffagiste » passe la tête dans l'entrebâillement de la porte pour nous annoncer qu'à partir de 10 heures ce soir, nous pourrions prendre une douche. Les visages s'éclairent d'un discret sourire et la veillée qui devait se terminer par un retour au calme ressemble finalement à l'apéritif qui précède une joyeuse fête. Troisième jour de stage,



première heure d'eau chaude. Le directeur de l'école avait été très clair dès notre première entrevue : l'eau chaude étant très chère, le prix de journée qu'il nous proposait pour le stage ne pouvait supporter plus de trois douches pour huit jours. Pour l'occasion, les deux salles de douches, habituellement fermées à clef, sont ouvertes. Douches collectives, peinture bleue du sol au plafond, intimité du niveau d'un vestiaire de rugby. Chez les garçons, on s'esclaffe, on parle fort, on chante (« Quinze marins sur le bahut du mort... »). Nu, chacun attend, posté devant sa pomme de douche, une main tendue que l'eau ne soit plus ni noire, ni froide. Puis elle devient chaude. Enfin elle est claire. Cela fait une éternité que ces tuyaux n'ont pas dû voir d'eau chaude... et que les écoliers de la scoala special n'en ont dû bénéficier. Que la vie quotidienne soit une activité ; ici cela prend encore plus de sens.

E comme Échanges

Nous les appréhendions un peu. Il faut bien le dire. Car là, pas moyen d'esquiver la langue et les séances de traduction. Si les sujets abordés ont été des plus classiques – conception de l'animation, connaissance des besoins des enfants, les enfants en difficulté, la sécurité, les réunions d'adultes et le travail en équipe, le centre de loisirs – la progression dans les techniques utilisées, l'implication et la curiosité des stagiaires, l'apport décisif des formatrices roumaines ont fait de ces moments d'échange des temps très riches et formateurs. Chacun des échanges était préparé la veille en équipe de formateurs. Très rapidement, les formatrices roumaines se sont montrées suffisamment à l'aise pour mener, en roumain, l'échange dans sa dynamique ; il ne nous restait alors qu'à intervenir, en français, de manière plus ponctuelle pour compléter les propos et les mettre en perspective. Ceci a permis d'éviter un recours à la traduction fastidieux et préjudiciable à la fluidité des échanges. L'expérience à la fois du terrain roumain et français des formatrices roumaines, ainsi que leur expérience du BAFA, leur a permis de prendre une part conséquente aux échanges. Sans surprise, lors du bilan, bon nombre de stagiaires nous ont fait part de leur goût pour le débat et la confrontation d'idées, ce qui nous a réjouis. Plus surprenant, pour nous en tout cas, ont été les remarques positives concernant la liberté de parole, la possibilité pour tous de s'exprimer, tout comme ce que j'appellerais l'absence de vérité révélée, de discours par trop impositif.



P comme Pok Pok Iepurach !

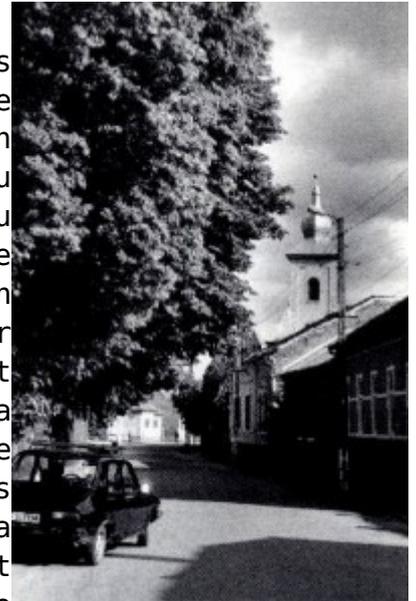
Pok Pok iepurach ou si vous préférez en français Pan Pan Lapin jeu d'intérieur bien connu. Souvent, il a fallu traduire le titre des jeux ainsi que quelques mots ou formules utilisées au cours du jeu. Mais, la langue n'a guère été une barrière pour les joueurs. Elle a posé plus de problème aux formateurs. D'emblée, les menées de jeux nous ont confrontés au problème de la langue et à l'adaptation de nos dispositifs pédagogiques à cette contrainte. Dans une démarche de méthodes d'éducation active, notre objectif ne se limite pas à apprendre des jeux aux stagiaires mais aussi et surtout à les positionner dans une situation où ils ont à lire et comprendre une fiche de jeu, à préparer ce jeu pour le faire vivre au groupe de stagiaires avant que de l'analyser. On le voit le point de départ de cette situation d'apprentissage démarre par la lecture et la compréhension d'une fiche. Or, nous ne possédions pas de fichiers de jeux en roumain. Il nous a fallu trouver autre chose. Nous avons donc commencé par faire vivre à un petit groupe de stagiaires (six ou sept) des jeux que nous menions, nous formateurs (un binôme franco roumain). Bien sûr, le jeu aurait souvent mérité un plus grand nombre de joueurs pour prendre toute sa mesure, voire tout son sens – Imaginez Ecureuils en cage avec sept joueurs ! Il a demandé aux stagiaires une capacité à extrapoler le déroulement du jeu dans d'autres conditions, à envisager les conditions optima de jeu. Ce premier temps s'est poursuivi par la rédaction d'une fiche du jeu, cette fois-ci en roumain, à partir d'un canevas de fiche que nous avons affiché – nombre de joueurs, durée, terrain, règles, schéma... Ces fiches laissées à disposition dans la salle d'activités permettaient à chacun de les recopier lors d'un temps quotidien d'écriture et de se constituer ainsi un premier carnet de jeux. Un second temps de jeu permettait à chaque stagiaire de mener le jeu préparé et de le faire vivre à l'ensemble du groupe. Un temps d'analyse à chaud permettait à chacun de s'exprimer sur le vécu du jeu, la place du meneur, la présentation des règles...

R comme rythme

Le temps n'a semblé ni long, ni court. Comme suspendu. Parfois indolent, notamment lors de cette longue pause après le repas de 14 heures, au plus fort de la chaleur de l'après-midi. Souvent régulier, comme dans tous les stages avec ces divers moments qui rythment la journée, les repas, les rassemblements à 9 heures, le chant... Etonnant – et rythmé – comme cette longue matinée qui court de 9 heures à 14 heures. La surprise ce fut l'implication, l'enthousiasme, l'esprit positif des stagiaires qui après une courte phase d'observation n'a jamais fait défaut.

S comme Sàcel

Quelques maisons le long de la route, au pied des contreforts des Carpates. Deux églises ; une troisième, dans le genre pentecôtiste, en construction. Un petit torrent, des poules, très peu de véhicules à moteur. Voilà Sàcel. A l'entrée du village, on longe un mur d'enceinte, fendu d'une porte comparable à celle d'un fortin. D'ailleurs, si l'on franchit le seuil d'entrée, on découvre une cour entourée de bâtiments dont la symétrie de l'agencement est comparable à celui d'une caserne. C'est la scoala special, un internat qui accueille pêle-mêle déficients mentaux légers et élèves ayant accumulé des retards scolaires. Ce sera notre lieu de stage. La cour, donc, est pour moitié faite de béton défoncé et pour moitié occupée par un carré d'herbe planté de



quatre saules pleureurs. Sur chacun des côtés de ce vaste rectangle, des bâtiments. A gauche, le bâtiment principal de la scoala special (cuisine, réfectoire, chambres), de part et d'autre deux ailes identiques, l'une abritant des classes l'autre des bureaux... et sur le dernier côté, un petit château, en ruines, ouvert aux quatre vents, échoué comme une épave dans un cimetière marin. Ici et là, traînent une godasse, un pull en lambeaux, une bouteille en plastique défoncée... Il nous faudra du temps pour aimer cette cour. Alors on sort pour retrouver, de l'autre côté de la route, le verger, la rivière, les chemins de terre, les collines, le sureau, les roseaux, les noisetiers...

T comme traduction

Ce fut aussi l'une des grandes découvertes du stage, cet étrange ménage à trois que constitue la communication par l'entremise d'une interprète. Bien sûr la discussion à bâtons rompus est difficile et c'est donc un échange plus posé qui s'installe avec des effets d'attente comparables à ceux des conversations téléphoniques longues distances. Il faut le temps de la traduction pour que le message parvienne au destinataire. Cela donne parfois des situations cocasses où l'on voit un trait d'humour patienter avant que de trouver son rire. Seul l'interprète sourit, complice. Une lumière éclaire ses yeux au moment où elle perçoit le second degré du propos. Un regard à l'intérieur de soi afin que de trouver les mots les plus à même de rendre compte du propos. Le passage par la traduction impliquait une économie de propos, surtout pour nous les Français. Tant que faire se peut, nous avons laissé l'échange s'établir en roumain. L'une des formatrices menait l'échange, les deux autres, placées chacune à côté de l'un d'entre nous deux nous traduisaient en continu la teneur des propos. Alors, quand nous prenions la parole, nos paroles avaient souvent un fort impact, car plus rares. Avantage et inconvénient : propos souvent reçus cinq sur cinq mais aussi propos qui pouvaient prendre des allures définitives. Nous avons, je crois, su les mesurer pour nous préserver de cette dérive. Les formatrices roumaines parlaient très bien français et ont assumé à merveille la fonction de traduction.



V comme vrille

Une vrille pour faire des trous dans le bois. Du bois pour faire des jouets, des voitures, des bateaux... C'était une volonté de notre part que de développer des activités manuelles lors du stage afin, bien sûr, qu'elles se diffusent au centre de loisirs. Et notamment les activités autour du bois. Inévitablement, s'est alors posée la question des matériaux, de l'outillage... et celui de leur coût. A Nalat, on pratique peu d'activités manuelles car le budget est modeste et la papeterie, l'outillage des denrées rares et chers. Il nous a donc fallu intégrer ce paramètre pour réunir le matériel pédagogique nécessaire au stage : quelques achats ciblés et de la récupération. On peut faire beaucoup avec peu, toutefois un minimum reste nécessaire. Il nous a fallu travailler les esprits aussi et affronter le scepticisme des formatrices roumaines. Au-delà de la question des moyens matériels, la pratique d'activités mettant en jeu des outils n'allait pas forcément de soi. Affaire d'habitudes, de représentations, de compétences, de volonté. Le stage était là aussi pour ça. Un ami d'Oana travaillant dans une scierie de Santamaria nous a permis de faire le plein en chutes de bois brut mais, malgré un large tour de la ville, y compris l'historique coopérative agricole, nos efforts pour trouver du contreplaqué ont été voués à l'échec et nous avons dû nous contenter de deux plaques de carton bouilli. Restait à faire le tour des quincailleries pour réunir deux marteaux, deux scies, deux tenailles, du papier de verre, de la ficelle, des clous achetés au poids... une ramette de papier blanc, des feuilles de couleur à l'unité, quelques crayons gris, quelques feutres, deux ou trois paires de ciseaux... qui, à l'issue du stage iront grossir le matériel de Nalat. Tout cela avec le petit budget que nous avons tant insisté pour avoir. Manquait toutefois de quoi faire des trous. Un tour dans les quincailleries à la capitale régionale, Deva, n'y changea rien. Pour éviter à Oana de longues séances de traduction accompagnées de nos mimes, nous montrions aux commerçants notre petit fascicule des Ceméa (Une planche, un jouet) avec ses photos présentant divers outils disposés sur des panoplies. Chaque fois celui-ci produisait son petit effet mais se concluait invariablement par la même sentence : « Non, pas ici » Alors, il a fallu se résoudre à entamer le stage sans cet outil gri-gri et surtout... éviter les trous.

Laurent Michel

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°45](#)

Bafa or not bafa ?



La réalité des pratiques d'animation, dans le domaine des CVL obscurcit la compréhension des terrains d'application du Bafa. Le tout nouveau brevet professionnel : arrêté du 2 septembre permettra-t-il d'y voir plus clair ? En revenant à l'essence même de ce diplôme, certains arguent que son appellation : Brevet d'aptitude, diminue de fait sa portée... Argutie !

Le Bafa a été créé, dans la suite du diplôme de moniteur de colonie de vacances (bien plus explicite dans sa terminologie) pour répondre aux besoins d'encadrement des centres de vacances et de loisirs. Il a été créé dans une philosophie explicite de volontariat, hors de toute ambition professionnelle. La formation qui conduit à son obtention répond à cet objectif. Il s'agit bien d'armer suffisamment des jeunes gens qui vont prendre en charge des enfants sur leur temps de vacances, et exclusivement sur leur temps de vacances. Il s'agit de donner les bases nécessaires à de « vieux » adolescents pour qu'ils assurent en toute sécurité, physique et morale, la vie quotidienne et les activités d'enfants et de jeunes sur leurs temps de loisirs à savoir un temps non contraint, celui de faire ce que l'on veut quand on le veut (voir Joffre Dumazedier) et non celui des contraintes sociales dans lequel on pourrait facilement placer les temps de restauration scolaire et ces fameux temps d'aide aux devoirs qui semblent bien loin d'un temps non contraint ! Cette formation en alternance, place d'office chacun des protagonistes de l'action dans un rôle formateur. Le formé d'un jour (ou plus précisément de vingt-huit jours) devient le formateur de son nouveau collègue. Et cette dialectique de formation fait partie intégrante de la philosophie du Bafa ; elle inscrit précisément la formation dans une formation de la personne et du citoyen, autant que dans une formation à une ou des techniques. Mais alors, où le bât blesse-t-il ? Dans le simple fait que, par un glissement qu'il nous appartient de dénoncer, sans le juger, on ait confondu les terrains de pratiques ! Et que certains employeurs exigent, ou plutôt n'exigent que le Bafa pour encadrer certaines activités concernant des enfants ! Garderies scolaires, restauration scolaires, aides aux devoirs, animations quotidiennes... Le Bafa, ou du moins la formation qui s'y rattache, a besoin d'être réactualisé. Mais cette réactualisation devra éviter tout rapprochement avec les formations à l'animation professionnelle. Si la durée de formation du Bafa ne suffit pas, c'est du côté des stages pratiques qu'il faut regarder, tant il nous semble que c'est sur le terrain que s'acquièrent

les principales compétences. Et il sera nécessaire de lui garder cet aspect vacances, cet aspect loisir, cet aspect ponctuel dans l'action.

Une formation pour les temps contraints



C'est bien parce que les animateurs qui encadrent les centres de vacances et de loisirs le font de façon ponctuelle qu'ils peuvent y mettre tant d'énergie et d'enthousiasme. Nous ne faisons pas ici le procès des professionnels dont nous ne doutons pas un instant de l'enthousiasme et de l'implication, mais dont nous connaissons aussi les difficultés auxquelles la quotidienneté de l'action les confrontent. La formation est une formation spécialisée. Elle met en œuvre tous les partenaires. Les animateurs dits Bafa ont croisé dans leur formation des directeurs, des organisateurs, souvent des parents. Mais ils n'ont pas croisé des instituteurs, des professeurs, ou des éducateurs spécialisés, voire des personnels de justice. Au-delà de la simple non application de la convention collective de l'Animation, qui délimite très précisément les temps sur lesquels des animateurs volontaires peuvent être employés (exclusivement les temps de vacances scolaires), c'est sur le terrain de l'intérêt des enfants que nous nous plaçons pour dire qu'il faut laisser à chacun la place qui lui revient. Il est évident, et le terme est faible, que les temps de restauration scolaire n'ont rien à voir avec les temps de restauration collective en vacances. Les enfants savent très bien qu'ils ne sont pas en vacances. Ce temps devrait être inscrit dans les projets d'école concertés avec les enseignants. Cela nécessite une formation particulière. Personne ne peut croire qu'il ne s'agit que de « garder » les enfants ! Il semble en revanche quasiment ridicule d'exiger des personnels de cantines, qui ne feront jamais de centres de vacances et de loisirs, de suivre une formation Bafa, quand leurs besoins en formation se situent à un tout autre niveau. Il est encore plus évident que les temps d'aide aux devoirs, encadrés par des animateurs Bafa, ne peuvent qu'accroître le trouble des enfants. D'abord parce qu'il nous semble que les devoirs et tout ce qui s'y rapporte concernent les enseignants. Et que si aide aux devoirs il doit y avoir (nous pensons pour notre part que d'autres activités, plus ludiques, aideraient tout autant les enfants à comprendre leur environnement et les autres, et donc par rebond les aideraient à l'école), elle doit être organisée en concertation avec l'école et les enseignants. Il est dangereux de laisser croire à des enfants que l'animateur avec lequel ils jouent le mercredi, qui est si compétent dès lors qu'il s'agit des activités de loisirs, soit « meilleur » que son instituteur, parce qu'il est du quartier, et que lui au moins, il le comprend ! Quant aux animations quotidiennes, elles ne peuvent qu'être du fait d'un projet pédagogique à long terme, dans une durée réfléchie, dans un cadre social déterminé, toutes choses

nécessitant là encore une formation particulière. Tout ce qui précède ne remet en rien en cause les compétences des animateurs Bafa. Ou alors il nous faudrait dire que bien des animateurs Bafa, avec des années d'expérience, sont bien plus compétents que ce tout jeune diplômé Beatep, voire Defa, qui n'a qu'une toute petite expérience de terrain.

Alain Gheno

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°36](#)

Le souci de terrain



Les centres de vacances nécessitent-ils un encadrement adapté aux objectifs de départ ?

- Oui, le fait que la société confie à de grands adolescents la responsabilité de s'occuper des enfants des autres est l'un des fondements de l'éducation populaire et un élément spécifique de sa dimension socio-éducative. L'accompagnement de jeunes par d'autres jeunes met en œuvre de la solidarité, du partage, de l'entraide, de l'intérêt aux autres tout cela étant constitutif des liens sociaux. Dans ce contexte, on se trouve moins dans un rapport de spécialiste à usager, d'éducateur à éduqué, que dans une relation de dons et d'échanges. Les animateurs offrent leur enthousiasme, leurs compétences parfois récentes pour certaines d'entre elles, donnent du temps et en retour prennent conscience de leurs valeurs, de leurs capacités et font leurs premiers apprentissages, pour beaucoup de leur futur « métier » de parents. Grâce à cette activité, à la responsabilité sociale qui y est attachée, à l'apport financier modeste certes, mais qu'il ne faut pas négliger y compris au niveau symbolique, les jeunes animateurs franchissent des étapes qui leur permettent d'accéder au monde et au statut des adultes. Cette volonté de prendre des responsabilités vis-à-vis d'autrui, de prendre une place dans la société, cette prise de conscience des évolutions mises en jeu pour sa propre personne sont perçus par les animateurs. Mais cela est souvent confus, non encore pleinement conscient, parfois en partie masqué par des intérêts directs (gagner un peu d'argent) tout à fait légitime. Le rôle de la formation va consister à les aider à mettre ces différents éléments en évidence et à les

analyser. Cela va orienter la façon dont on va s'adresser à ces futurs animateurs, mais aussi la manière dont on va penser la formation de ceux qui vont avoir la responsabilité de les accompagner : les directeurs de centres de vacances.

Comment abordez-vous un groupe de jeunes arrivant en formation ? D'abord, comme de jeunes adultes qui ont fait le choix de s'occuper d'éducation auprès d'enfants. Nous allons partir de contenus de l'activité d'animateur et de leurs propres compétences. Le contenu nécessite de travailler à la connaissance des enfants, à la connaissance des différentes structures dans lesquelles ils vont se trouver et sur l'importance des rapports éducatifs qu'ils vont créer, soit par les activités et l'organisation de la vie quotidienne, soit directement dans leurs relations avec les enfants. Partir de leurs propres compétences est parfois plus complexe. Au début du stage, quand on interroge les jeunes sur leurs expériences, sur leurs compétences éducatives, le plus souvent ils n'en évoquent pas. En fait, on s'aperçoit au cours du stage qu'ils en possèdent déjà. Une partie de la formation va consister à les faire surgir, à les mettre en évidence pour qu'ils puissent les rendre utilisables.

La formation théorique en apportant un éclairage extérieur à ce vécu permet d'accéder à une maîtrise plus grande. Comment procédez-vous ? Le stage est souvent divisé en trois parties. La première est très centrée sur les personnes, leur vécu, leurs motivations avec des moments de pratique comme l'apprentissage de jeux sportifs, de jeux dansés... Bien sûr les stagiaires jouent eux-mêmes à ces jeux et cela permet d'articuler le plaisir d'être joueur et le rôle de l'animateur dans ces activités. La question des comportements, les capacités de maîtrise apparaissent souvent dans ces moments là. Cette double capacité à jouer soi-même et à observer et analyser la fonction des jeux est constituante de la fonction d'animateur. La deuxième partie du stage prend appui sur la première pour apporter des éléments théoriques, des éléments de compréhension plus globaux en s'appuyant sur les expériences, les observations, les compétences repérées dans un premier temps. Ces éléments sont dispensés par les formateurs et à rechercher dans des dossiers documentaires mis à disposition des stagiaires. La troisième partie va consister à exploiter les acquis par des études de cas, des situations problèmes, des constructions de projets. Dans des situations proches de celles qu'ils pourraient rencontrer en centres de vacances, les stagiaires vont élaborer un projet d'activité seul ou à plusieurs, préparer un accueil d'enfants, organiser l'hébergement d'un groupe... Ils devront alors utiliser ce qu'ils ont acquis à travers les exposés ou les recherches documentaires, à travers les débats, à travers leurs propres réflexions de futur éducateur, à travers les négociations avec les autres acteurs du projet pour construire des propositions et les justifier.



À la fin de la formation – qui est relativement courte – les stagiaires

seront-ils capables de maîtriser la situation particulière dans laquelle ils vont se trouver, de jeunes gens devant encadrer d'autres jeunes ? La plupart arriveront dans le centre de vacances ou de loisirs prêts à travailler au sein d'une équipe, d'un collectif. Mais à condition que cette équipe fonctionne bien, soit capable d'entraide, d'action collective, d'évaluation. Et pour cela, il faut un chef d'orchestre, c'est la fonction du directeur ou de l'équipe de direction du centre.

Le directeur ou un directeur adjoint doivent être les garants du bon fonctionnement collectif. N'est-ce pas là, souvent, que le bât blesse ? Le bât peut blesser à plusieurs niveaux ! Dans la composition même de l'équipe, par exemple. Si le directeur n'a regroupé que de jeunes stagiaires, qui ont une expérience des centres de vacances comme participants mais qui n'ont jamais encadré, c'est un élément de faiblesse. Il est indispensable de trouver une répartition équilibrée entre les animateurs expérimentés et les nouveaux venus. C'est un des rôles du directeur que d'accepter d'être dans cet équilibre permanent, où doivent toujours figurer des stagiaires. C'est son rôle formateur, car il en a bien un. Certains directeurs ont constitué leurs équipes, souvent depuis plusieurs séjours. Certes, ils forment des groupes très solides, mais leur fonction formative voudrait qu'ils intègrent aussi systématiquement des stagiaires. Si l'on veut pouvoir continuer à se réclamer d'une animation socio-éducative réellement porteuse de citoyenneté pour les jeunes, il faut faire une place aux jeunes débutants dans le projet pédagogique, sinon la machine se grippera tôt ou tard. On aura une activité qui tourne bien, encadrée par des gens très compétents, mais on ne répondra plus au projet social global d'animation.

Le directeur de centre ne remplirait-il donc plus aussi bien qu'avant son rôle de formateur ? Certains directeurs considèrent que le projet pédagogique doit être construit uniquement en fonction des enfants. Ils se placent là dans des rapports sociaux, voire économiques traditionnels : d'un côté il y a les bénéficiaires d'un service et de l'autre ceux qui ont comme tâches de réaliser le service. Dans ce cadre, les animateurs stagiaires sont plutôt considérés comme une charge car le temps que le directeur va mobiliser pour eux, s'il le fait, va être considéré par lui comme détourné de l'objectif du projet. Mais si le centre de vacances est considéré par le directeur et par l'organisateur comme une communauté éducative globale dont une des missions est d'aider des jeunes à assumer des responsabilités sociales et éducatives, la formation des animateurs sera partie intégrante du projet. Et l'expérimentation d'autres rapports sociaux sera à l'œuvre.



Cela nécessite une continuité entre le stage de formation, le stage pratique avec le directeur, l'évaluation, le retour en formation. Il faudrait presque un cursus. Il existe sans doute des avantages à coordonner les différentes étapes de formation. Les partenaires devraient favoriser les relations entre l'organisme de formation et l'organisateur – parfois ils ne font qu'un -, entre le centre de vacances ou de loisirs et le stage de perfectionnement. Plus les relations sont bonnes entre les différents partenaires, plus les résultats sont satisfaisants. Attention toutefois à la formation « maison » qui risque de happer l'animateur dans un projet global sans qu'il puisse prendre du recul. Il a déjà du mal à se positionner, vu son âge et le caractère nouveau de sa démarche. Le sécuriser, c'est bien, mais il a tout autant besoin de liberté. Si l'on considère bien le stagiaire comme un jeune en formation et non comme un animateur lambda qui doit se contenter de faire son boulot, tout ira bien.

Vous avez insisté sur la formation de citoyen à donner au jeune adulte, notamment grâce au rôle que peut jouer le directeur du centre de vacances. Aller au-delà du projet pédagogique est certes généreux, mais peut sembler utopique. Je n'ai pas l'impression que ce soit utopique. Une société, si elle le souhaite peut organiser et mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté et surtout des pratiques actives de citoyenneté. Aujourd'hui, les moyens offerts aux jeunes de traduire en actes leur citoyenneté sont rares. Difficile dans ces conditions de prendre une vraie place sociale, d'être reconnu comme individu ayant une certaine valeur et jouant un rôle dans la société. Le centre de vacances, au contraire, par sa taille et son fonctionnement, peut permettre à des jeunes de s'inscrire dans une véritable pratique, avec une vraie activité et de vraies responsabilités. De plus, statistiquement, l'engagement dans l'animation socio-éducative est celui qui peut toucher le plus grand nombre de jeunes.

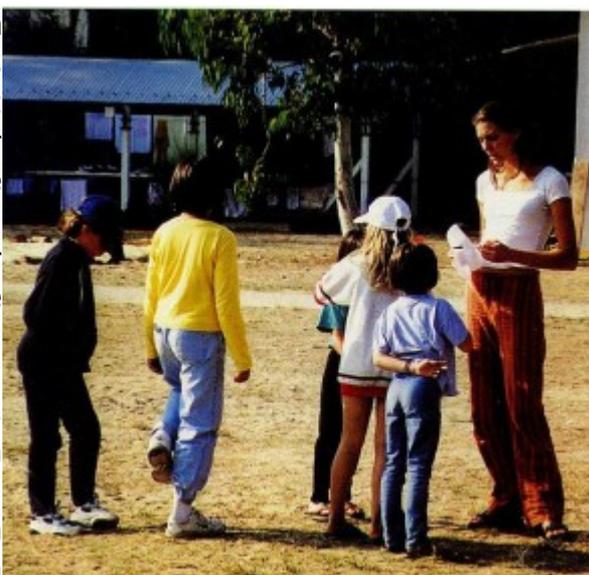
Cela implique un véritable projet social. Est-ce encore plausible dans une société en crise, avec des problèmes difficiles à résoudre comme le chômage ? La question du chômage des jeunes peut, bien sûr, venir contrecarrer ce projet de société. Pour ce qui est de faire diminuer le taux, la proposition de professionnaliser les 70 000 animateurs formés chaque année apparaît plutôt comme un tour de passe-passe que comme une solution au chômage des jeunes. S'agirait-il d'en faire des salariés qui travailleront trois mois par an ? Peut-on alors parler d'insertion sociale des jeunes ? Nous constatons trois raisons chez nos stagiaires pour s'engager dans cette activité ; première raison, une dimension financière certaine, mais les jeunes savent aussi que pour être professionnel dans l'animation, il faut autre chose que le Bafa. Deuxième raison, une réelle conscience de l'expérience que cela apporte. Enfin, la satisfaction d'être un « agent d'éducation ».

La dimension éducative ne peut exister sans la capacité de l'équipe de

direction, des animateurs, à organiser le séjour dans ce sens. Comment parviennent-ils à avoir une réflexion sur eux-mêmes qui les empêche de décider à la place des autres ou d'accaparer le pouvoir ? Cela suppose, pour les futurs animateurs, de prendre conscience de ce qu'ils vivent tous les jours et d'y réagir. Inventer des dispositifs pour ne pas reproduire ce qu'on a critiqué comme participant est difficile. La naissance de projets d'animation se travaille beaucoup avec les jeunes, surtout dans le stage d'approfondissement, après qu'ils ont déjà vécu des situations d'animation en stage pratique.

Les directeurs de centres de vacances sont parfois de jeunes adultes, des animateurs ayant deux ou trois ans d'expérience. Quel est le contenu de leur formation ? Ce qui est central, c'est la capacité du directeur à diriger, à animer son équipe, à créer les conditions pour que les animateurs travaillent au mieux, à les accompagner dans leur travail avec les enfants, à observer, à restituer, à dialoguer, à les aider parfois directement. Ces aspects sont souvent négligés dans les centres de vacances et arrivent loin derrière les tâches strictement fonctionnelles de direction. Néanmoins, nous insistons aussi fortement sur la dimension de compétence de gestion qui représente une garantie pour les organisateurs. On ne peut confier un budget à quelqu'un qui ne saurait pas le gérer. Le travail fondamental du directeur est de bien construire et négocier son projet pédagogique, de convaincre du bien-fondé de ce projet, de savoir l'adapter à une nouvelle équipe, à de nouvelles populations d'enfants, d'en faire un vrai outil de pilotage pour l'équipe dans son ensemble.

De quels outils disposent un directeur, un animateur pour la bonne connaissance des publics accueillis ? Le directeur doit d'abord faire la démarche de s'informer auprès de l'organisateur pour avoir une connaissance des groupes, un bilan des années précédentes. Il doit pouvoir restituer le profil du groupe, la culture de l'organisateur aux animateurs qui vont encadrer le séjour. Dans le stage de base, à propos de la connaissance des structures des centres, on essaie de montrer le lien entre les caractéristiques des organisateurs et celles que l'on va retrouver dans les groupes d'enfants. Un



comité d'entreprise, dans un groupe industriel possédant une culture forte et une association pour « tous publics » formeront des groupes d'enfants aux physionomies différentes. Il faut expliquer, par exemple, aux futurs animateurs que les jeunes, les enfants envoyés par tel CE ou telle municipalité se connaissent parfois depuis plusieurs étés et peuvent en jouer, car ils connaissent bien l'organisme, voire le centre de vacances, et l'animateur, lui, souvent débarque dans un groupe qui a une histoire qu'il ne partage pas encore. Sur le terrain, c'est au directeur du centre de s'adresser aux animateurs stagiaires, de donner la dimension historique, de présenter la culture des organisateurs, de parler des grands événements qui

l'ont marqué. Pourquoi un jeune animateur ne saurait-il pas comment naît et vit un comité d'entreprise, quelles ont été les luttes, les choix idéologiques, les évolutions qui ont marqué son histoire ? Ces éléments sont partie intégrante de la culture du citoyen.

De nombreux organismes à forte tradition d'éducation populaire sont aujourd'hui amenés à réinterroger leur projet éducatif. Pourquoi ? Les organismes sociaux, les centres de vacances ne sont pas en dehors de la société. Ils ont subi eux aussi les années quatre-vingts, les années du fric, de la futilité, du marketing. Dans les catalogues, ils se sont mis à vendre une marchandise, à la remorque des agences touristiques qui, dans ces années-là, ont marqué de leur « philosophie » les centres de vacances. L'aspect social et éducatif n'était plus prioritaire, les rapports entre le personnel rémunéré par l'organisateur et les vacanciers, entre les vacanciers eux-mêmes avaient changé. En tant que vacancier salarié d'une entreprise, par exemple, on n'était plus partie prenante du projet du CE. On avait à l'égard de l'organisateur des revendications de même nature qu'à l'égard d'un hôtelier.

Les enfants eux-mêmes y perdaient leurs repères. En tout cas, le centre de vacances n'assurait plus la continuité d'une action éducative et une prise de conscience dans la mise en évidence d'un certain nombre de valeurs.

La durée de la formation Bafa (8+14+5 jours) suffit-elle à former des jeunes de tous horizons à la connaissance des enfants, à des pratiques différentes de séjours de vacances. Cela paraît un peu illusoire dans un laps de temps aussi court. Si cela était aussi problématique, on connaîtrait des échecs permanents, or ce n'est pas le cas. Cela signifie donc que quelque chose passe, existe avec des situations certes différentes d'il y a vingt ans. Il y a vingt ans, la majorité des jeunes étaient mieux protégés, moins confrontés à des difficultés de vie. Pour certains, la situation actuelle accélère leur maturité ; pour d'autres, cela les a beaucoup fragilisés. On va retrouver ces deux catégories de jeunes chez les animateurs, ce qui fait que cette population est devenue beaucoup plus hétérogène. Un certain nombre se retrouve en difficulté devant des enfants qui eux-mêmes vivent des situations déstabilisantes.

Le recrutement, la composition des équipes sont donc beaucoup plus compliqués qu'il y a quelques années. Si la réalité des jeunes animateurs est prise en compte, s'il s'agit pour eux de travailler dans une équipe riche de ses différences, de compétences et d'expériences, si le directeur a intégré une dimension de formation dans son rôle et dans sa fonction, si l'organisateur a fait de cette intégration des jeunes dans les équipes éducatives un axe de son projet éducatif, le dispositif Bafa est un outil inestimable d'éducation et de pratique de citoyenneté. En revanche, le Bafa ne me semble pas fait pour s'appliquer à des dispositifs anti-été chaud, d'animation de quartier ou de centre de vacances aux publics pré-adolescents et adolescents extrêmement violents en raison de leurs difficultés.

Marc Argilet, Jean-François Magnin

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°34](#)

En passant par le BAFA

Si l'animation volontaire n'existait pas, il serait urgent de l'inventer... Pour de multiples raisons...



Parce que l'objectif d'une société qui met l'éducation au centre de ses préoccupations ne peut être que de développer les formes les plus élaborées d'accueils d'enfants et de jeunes dans les structures de loisirs et de vacances, il y a nécessité de prendre en compte à sa juste valeur le besoin temporaire de renforts d'encadrement pendant les périodes de vacances scolaires.

Parce que l'objectif d'une société démocratique est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs du plus grand nombre, elle doit prendre en compte à sa juste valeur la participation solidaire des animateurs et directeurs volontaires au coût des séjours, quand ils acceptent, voire proposent d'être indemnisés et non salariés.

Parce que l'objectif d'une société solidaire est de favoriser une véritable insertion sociale et culturelle de sa jeunesse, elle doit lui permettre d'exercer une activité responsable, d'expérimenter une activité citoyenne, en consacrant une partie de son temps libre à l'encadrement d'enfants et de jeunes dans leurs temps de vacances et de loisirs.

Parce que l'objectif d'une société novatrice est d'interroger en continu ses pratiques éducatives, elle doit continuer de favoriser cette rencontre de la connaissance et de l'enthousiasme, de l'expérimentation et de l'expérience, de la naïveté et de la sagesse.

Parce qu'une société qui a inventé le concept d'éducation populaire et voté la loi de 1901 sur la liberté d'association doit poursuivre ses avancées considérables, elle doit faire toute la place aux militants associatifs, sans que le concept même d'éducation ne tiendrait plus qu'à une douteuse agitation productiviste.

Quelle réponse à toutes ces ambitions ?

Le bénévolat ? Donner gratuitement de son temps à l'élaboration et à la

réalisation d'une action éducative ? Peut-être, si la sécurité matérielle de la personne qui s'y engage est assurée, mais surtout si l'animateur ou le directeur bénévole est assuré d'une protection sociale, si son activité est couverte par les systèmes d'assurances. En effet, dans une situation d'animateur bénévole, ce fameux animateur à qui on rendrait service en le prenant en plus (?), que se passera-t-il en cas d'accident du travail (sic !) ou de préjudice subi par un enfant placé sous sa responsabilité ? Peut-être également, à considérer que cette activité d'encadrement est exempte de tout échange marchand. Le salariat ? Exercer une activité régie par l'organisation et les lois régissant le travail ? Peut-être, si on trouve acceptable la juxtaposition d'une multitude de micro-contrats, ou pour mieux dire, l'institutionnalisation d'une certaine précarité. Peut-être encore, si on considère qu'il est possible de s'occuper d'enfants et de jeunes dans leurs temps de loisirs et de vacances en travaillant trente cinq heures par semaine, sans dépasser dix heures de travail par jour, ni outrepasser ces douze heures d'amplitude du travail (un début de travail à 7 heures du matin impose une fin de cette journée de travail à 19 heures). L'adaptation de cette organisation du travail aux centres de vacances crée des difficultés insurmontables pour assurer la prise en charge globale d'un enfant tout au long de sa journée (et de sa nuit). Peut-être toujours si on milite pour que la relation « professionnelle » dans ses périodes d'encadrement temporaires soit une relation hiérarchisée, la relation de subordination qu'implique le salariat. Peut-être enfin, si on pense que le salariat est la seule forme possible d'institutionnalisation d'une activité sociale. Mais, une société moderne n'a-t-elle pas à créer de nouvelles formes d'organisation ? Imaginons par exemple un statut qui permette à un jeune de 17 ans, pour peu qu'il ait suivi une formation, ou une information, une sensibilisation, d'être partie prenante, acteur d'un projet collectif. Partenaire de ce projet sans autres liens de subordination que cet attachement volontaire au projet.

Imaginons

Imaginons que ce projet soit l'organisation d'un centre de vacances ou de loisirs, sur une période de vacances scolaires. Imaginons que cette participation volontaire, définie et cadrée dans le temps, favorise, impulse même une redéfinition de l'idée de vacances et de loisirs. Imaginons que ce jeune bénéficie d'une rémunération, sous forme d'une indemnité, non imposable, dégagee d'une grande partie des charges sociales, pour favoriser le coût minimum des séjours. Une rémunération qui, hors d'un échange purement marchand de sa force de travail reconnaisse et valide un besoin d'autonomie financière, ou soutienne financièrement des projets de jeunes citoyens, ou encore favorise la poursuite d'études. Imaginons que l'État, conscient de la nécessité de favoriser le développement de cette forme d'accueil des vacances collectives assure la protection sociale de ce jeune. Imaginons que ce jeune soit reconnu dans ce qu'il porte paradoxalement d'enthousiasme et de craintes, de conscience de ses responsabilités et de naïveté, de capacités et d'incompétences, et que toute cette fougue puisse être canalisée par des pairs, ou des professionnels compétents. Imaginons un statut qui ne définisse pas l'action de ce jeune par un taux horaire et une masse de tâches à réaliser. Imaginons des lieux où les décisions associent le plus grand nombre, dans un apprentissage concret de la citoyenneté, et où ce jeune se

construirait en se confrontant à d'autres, à l'autre, dans une dynamique enthousiaste et concrète d'éducation populaire. Imaginons un lieu, une forme d'action qui oserait inventer du sens en continu, hors des schémas pyramidaux d'un savoir descendant, qui oserait prouver que la pédagogie est une matière vivante qui s'élabore au plus juste dans des partenariats les plus démocratiques possibles. Imaginons une société qui pense qu'elle est en capacité d'inventer de nouveaux statuts. Un statut du volontariat ? Ce serait un bon moyen de prouver qu'on peut encore concrétiser les utopies.

Alain Ghéno

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°31](#)

Animateurs volontaires, que va-t-il se passer cet été ?

Vous voilà engagés dans ce que l'on appelle l'animation volontaire. Vous venez de suivre la première étape de la formation BAFA et vous allez encadrer un séjour de centre de vacances ou un centre de loisirs. L'animation d'enfants se concrétise un peu plus pour vous, et, cette perspective approchant, vous vous demandez peut-être ce que sous-tend cette notion de volontaire si souvent utilisée. Vous avez entendu parler du volontariat humanitaire, vous avez vu ces médecins, ces infirmières partir conduire des actions plus ou moins médiatisées dans d'autres pays du monde où la guerre, les catastrophes naturelles nécessitent leur intervention, parce qu'il faut faire acte de solidarité, d'entraide et de soutien. Vous avez aussi forcément entendu parler des pompiers volontaires de votre commune ou autour de vous, qui, au-delà de leur activité principale, professionnelle ou pas, se consacrent à cette action d'intérêt général pour la sécurité de leurs concitoyens.



Des motivations diverses Deux notions ressortent de ces exemples, la solidarité et l'engagement personnel pour une action d'intérêt général. ! Vous avez choisi cette formation parce que vous avez envie de vous occuper d'enfants en CVL. Le souvenir de votre propre expérience de colon, de participant ou de participante en tant qu'enfant ou jeune vous a donné envie de "passer de l'autre côté". Votre situation personnelle vous conduit aussi peut être à chercher un job d'été, un " petit boulot " intéressant, différent et en rapport avec des enfants. Vous pensez aussi sans doute à votre avenir professionnel et, travailler dans l'animation, ça vous branche ! Quelles que soient les raisons qui ont fait que vous êtes aujourd'hui prêts et prêtes à encadrer des enfants en CVL, il est important que vous soyez informés des

enjeux et des débats qui portent actuellement sur le statut des animateurs de centres de vacances et de loisirs. On vous a parlé sans doute lors de votre stage théorique du cadre administratif et des conditions dans lesquelles vous alliez intervenir cet été en CVL. On a dû aussi vous dire ce que sont les centres de vacances et de loisirs et à quoi ils servent.

Qu'en est-il exactement ? Rappelons ici que ces structures sont issues pour la grande part de besoins sociaux et éducatifs très forts, notamment à la sortie de la dernière guerre mondiale. Ils ont également pour origines les luttes sociales qui ont permis l'accès aux vacances par exemple lors du Front populaire de 1936. Ils ont aujourd'hui également une fonction sociale très importante, répondant ainsi aux demandes de garde des parents qui travaillent, ce qui est le plus courant pour les centres de loisirs. D'autre part, lorsque vous avez trouvé votre stage pratique, le directeur et ou l'organisateur ont dû vous parler des conditions d'embauche. S'ils ne l'ont pas fait, en voici les grandes lignes et les origines. Vous le savez, les centres de vacances et de loisirs, auparavant appelés colonies de vacances et centres aérés, existent depuis fort longtemps. Les moniteurs et les directeurs de séjours étaient pour la plupart des enseignants, des étudiants, des personnes engagées dans les questions sociales et éducatives. En 1988 (il y a bien longtemps pour vous !), le développement des séjours, les besoins croissants en matière de propositions de séjours et d'activités ont nécessité la création de structures d'accueils plus permanentes. Des emplois se sont créés et des formations professionnelles ont été mises en place. Une convention collective pour l'animation socioculturelle a été signée et une annexe, appelée l'annexe II, a défini les conditions de rémunération pour les animateurs occasionnels, autrement dit pour vous. Ces conditions de rémunération sont définies par un système qui inclut, entre autre, dans ses modes de calcul une référence à la logique du salariat. Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur et, selon la règle communément admise, vous devrez être rémunérés par votre organisateur pour l'action que vous allez conduire en CVL. Pour autant, le cadre défini par cette annexe II est aujourd'hui insatisfaisant parce qu'il reste ambigu sur le sens de votre action (vous n'êtes pas réellement salarié mais le calcul de votre rémunération fait partiellement référence au salariat) et qu'il ne valorise pas le sens de votre engagement comme animateur volontaire.

Un statut pour le volontariat C'est pourquoi les Ceméa se battent, avec d'autres partenaires, pour que soit reconnu un statut du volontariat dans les CVL. L'animation volontaire est un dispositif d'État qui est spécifique à la France. Les pays voisins nous l'envient et plusieurs d'entre eux mettent en place des formations similaires basées sur les mêmes valeurs, de respect de l'autre, de solidarité et de prises de responsabilités par les personnes dont les jeunes. Les formations BAFA pour les animateurs et BAFD pour les directeurs sont en effet des formations qui permettent à des personnes dont ce n'est pas a priori le (futur) métier d'avoir une action éducative en direction d'enfants en vacances collectives. Ce dispositif permet en effet la prise de responsabilités sociales et éducatives en grandeur réelle pendant les séjours. Il reconnaît cette capacité aux citoyens de 17 ans ou de 50 ans... sur ses fonctions différentes, d'animation ou de direction. Il représente une expérience concrète pour vous dans une situation d'éducation à la fois pour

ceux dont vous allez vous occuper dans le séjour et pour vous-même. Il doit se dérouler sans lien de subordination, mais dans un engagement au service de l'intérêt collectif. Il doit se dérouler dans un cadre défini par l'État, les CVL, donnant à tous les acteurs des droits et des devoirs, qu'ils soient animateurs directeurs, formateurs ou organisateurs de séjours. Il traduit, au travers des projets éducatifs et politiques des organisateurs, la possibilité et la pertinence de rapports sociaux différents du bénévolat et du salariat avec cet engagement volontaire. Il fait donc vivre à ces personnes dont beaucoup de jeunes des expériences de vie sociale basée sur des valeurs de solidarité, d'échanges de savoirs, de construction collective d'un projet éducatif. Il contribue depuis longtemps à l'identité des CVL et au sens de la vie collective qui les caractérise. Il valorise, dans une société où l'individualisme domine, les valeurs de solidarité, de respect de l'autre. Il permet aux personnes, quelles que soient leurs motivations à l'entrée en formation, de prendre progressivement conscience de l'importance et du sens de leur action en CVL et de leur rôle dans la société et l'éducation des enfants. Cette énumération un peu longue et complexe pour vous peut être, est très importante. Tous ces caractères particuliers au volontariat montrent simplement que votre action en centre de vacances ou de loisirs est bien autre chose que le simple " passe temps " ou " petit boulot " envisagé au départ ! Vous voilà embarqués dans quelque chose d'essentiel, l'éducation, et cela doit être reconnu !

La situation actuelle Le ministère de la Jeunesse et des Sports, les organismes de formation du BAFA et du BAFD, les organisateurs des cvl, tous les acteurs de ce secteur souhaitent sortir de cette situation insatisfaisante ou certains d'entre vous ne reçoivent pas d'indemnité sous prétexte qu'ils sont stagiaires, ou qu'ils sont " pris en plus " de l'équipe, ou encore soi disant pour leur rendre service parce qu'ils ne trouvent pas de stage pratique... Cette situation fait aussi que tous les animateurs ne trouvent pas sur leur séjour la considération, l'écoute, l'accompagnement et l'aide qu'ils devraient recevoir par les adultes qui dirigent. D'autre part, l'annexe Il a été également utilisée de façon abusive pour des personnes qui interviennent à temps complet et devraient bénéficier d'une formation professionnelle et d'un salaire correspondant à cette qualification. De plus elle a été remise en cause par des inspecteurs du travail dans plusieurs cas d'utilisation abusive. Face à cela, le ministère de la Jeunesse et des Sports a été interpellé par les associations d'éducation populaire, les grandes fédérations qui ont fait des propositions pour créer un statut du volontaire en CVL. Le gouvernement a répondu par une proposition de dispositif, appelée JAVOS, pour jeune animateur volontaire stagiaire. Elle est avant tout une réponse d'ordre technique qui limite le volontariat à des tranches d'âge, et transforme cet engagement ou ce qu'il pourrait être en un parcours semblable à ceux mis en place dans les logiques de formation pré-professionnelles et qui rappellent ce que certains d'entre vous vivent dans leur cursus scolaire avec des tuteurs, des maîtres de stage et un statut de stagiaire. Cette proposition ne répond donc pas à la situation et ne prend pas en compte le sens, ne valorise pas l'engagement des personnes dans une action éducative et solidaire. Elle ne reconnaît pas la spécificité de cette contribution à un intérêt général pour la société, et n'encourage pas l'acte solidaire, dans un esprit d'entraide, de solidarité, d'éducation populaire, des personnes,

qu'elles aient 17 ans ou 40 ans, qu'elles soient lycéennes, étudiantes, en recherche d'emploi, salariées ou retraitées...

Et cet été ? Les Ceméa travaillent, avec d'autres, à l'élaboration d'une proposition de loi pour créer de façon législative un statut de volontaire dans l'animation des CVL. Dans cette attente, cet été, vous serez toujours des animateurs et animatrices volontaires, et vous devrez être rémunérés, le cadre général étant toujours l'annexe II de la convention collective de l'animation. Les travaux et les négociations se poursuivent, nous espérons qu'ils permettront d'aboutir et de retrouver une situation plus satisfaisante, pour vous, qui allez vivre nous l'espérons une fantastique expérience avec des enfants, avec d'autres jeunes et avec des adultes au cours de votre séjour. C'est important pour les enfants et les jeunes qui partent en vacances collectives et pour ce secteur des CVL qui accueille chaque année plus de 6 millions d'entre eux...

Vincent Chavaroche

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°31](#)

[La compétence de l'animateur](#)

La définition usuelle du mot « compétence » est : « connaissance approfondie, reconnue, qui confère le droit de juger, ou de décider en certaines matières » (Le Petit Robert). Le Dictionnaire historique de la langue française nous précise l'origine du mot, son utilisation dans le domaine juridique, et son glissement de sens vers : « capable par ses connaissances et son expérience ». Notons au passage que de la racine latine de compétence (competentia) naîtra le mot compétition. Mais compétence a aujourd'hui bien d'autres définitions, peut-être trop, qui rendent cette notion transversale ambiguë. Cette dernière recouvre tellement de savoirs et de domaines d'application qu'elle risque de ne plus rien recouvrir du tout. C'est le domaine des savoirs, savoir-être, et savoir-faire. Il faut rappeler ce qui semble constituer la définition actuelle, en éducation et en formation : les compétences doivent porter sur un contenu précis, concret, un résultat attendu ; elles sont relatives à une situation donnée, concrète elle aussi, et elles résultent d'une interaction entre plusieurs types de savoirs. Notons, pour conclure cette très brève présentation que certains sociologues dénoncent la notion de compétence, tant celle-ci est devenue hégémonique, au détriment de la prise en compte des relations sociales, évacuant les notions d'identités propres de l'activité d'animation. N'oublions pas au passage que la notion de compétence est montée en puissance en même temps que celle d'évaluation dans le champ de la formation quand il s'est agi de tenter d'objectiver les actes d'animation, autant que ceux de l'instruction ou de l'éducation, qui eux, dans ce domaine, avaient de l'avance. Mais c'est une autre histoire. Pourquoi donc cette introduction ? Peut-être parce qu'il est

important de resituer des termes, de les ré-éclairer pour tenter de comprendre les dérives quand on parle de la compétence de l'animateur, des compétences des animateurs. La première question devrait porter sur : quel animateur ? Certes, un référentiel (en ouvrant un tiroir dans « compétence », on trouve toujours référentiel) indique toutes les compétences nécessaires à une action, une activité, mais il indique surtout des compétences attendues à terme. Pour ce qui concerne l'animation, les compétences attendues d'un animateur sont souvent celles attendues d'un expert animateur, d'un modèle figé, virtuel, modélisé. Et cela est compréhensible. Comment faire des demi-mesures quand on doit définir ce à quoi doit aboutir une formation ou l'exercice d'une profession ? En posant la question de la compétence de l'animateur, il est donc obligatoire de se poser la question de quel animateur, puis, du moment de l'évaluation de ses compétences.

Les animateurs sont incompetents !

Quittons alors le domaine des définitions savantes pour interroger les abus, les dérives. Les animateurs sont incompetents. Le pluriel, la massification du terme le rend de fait inopérant et déforme au passage la notion même de compétence. Mais on peut noter d'autres dérives, plus contemporaines : les animateurs dits Bafa sont moins compétents que les animateurs professionnels. Fâcheux glissement vers l'opinion largement répandue qui dit qu'il faut être professionnel pour être compétent et, plus fâcheux encore, qu'il faut être diplômé (et non pas breveté) pour être compétent. Pour pousser le paradoxe plus loin, il faudrait donc affirmer que tel animateur, certes n'ayant qu'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, par ailleurs, étudiant, ou enseignant, ou soignant, ou éducateur, ou cuisinier ou je ne sais quoi, encadrant des jeunes depuis une dizaine d'années sur ses vacances, sera de fait moins compétent que celui qui vient de passer avec succès ses épreuves d'obtention d'un Bapaat (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien) et ayant, pour ce faire, cumulé quelques semaines de pratiques en situation ? L'exemple, sans doute caricatural, nous aide à comprendre une des dérives de la notion de compétence... Elles résultent de l'interaction de plusieurs types de savoirs... « Être capable de », « capacité à » : voici des termes qui reviennent très souvent dès qu'il s'agit de compétences. Être capable de fixer une poutre dans un assemblage de charpente, exercer sa capacité à respecter les normes indiquées pour faire un pain, etc. Exercer sa capacité à prendre en compte la diversité des publics, être capable d'apprendre un chant... Parlons-nous de la même chose ? À terme oui, dans l'élaboration des fameux référentiels, oui. Mais, s'il semble possible de dire à partir de quand je sais assembler une charpente, ça l'est moins quand il va s'agir de prendre en compte la diversité des publics. Donc la compétence est en constant devenir. Elle change, elle évolue, elle n'est pas figée, d'autant moins qu'elle s'exerce, en animation, sur une matière vivante, mouvante, fluctuante, non captive, rétive sur le terrain à toute définition livresque et théorique. Une vraie compétence sera de savoir en tenir compte ! Est-ce à dire que la notion de compétence est obsolète, dépassée, non opérationnelle ? Certes non. Loin de moi l'idée de nier ou de refuser tout travail autour des notions de compétence, d'évaluation, de référentiel. Il s'agit d'éclairer différemment ou de taquiner des modèles qui se voudraient dominants.

Pour être encore plus iconoclaste

Je terminerai en parlant de la compétence de l'animateur volontaire. Celui qui n'a QUE le Bafa, celui qui n'exercera peut-être QUE trois ou quatre fois, celui que bien maladroitement aujourd'hui on taxe d'abord d'incompétent parce qu'il n'est pas professionnel, qu'il est trop jeune, qu'il est toujours « trop », sauf trop compétent. Quelles compétences peut-on attendre de quelqu'un qui arrive dans son premier contact avec des enfants ou des jeunes après huit jours de formation, de sensibilisation ? Celles qu'il a acquises pendant ces huit jours ? Alors, inquiétons-nous un peu si nos visions et nos attentes sont aussi raccourcies.

Mais : le fait d'avoir choisi de se former, même huit jours, pour s'occuper d'enfants, de manière volontaire n'est-il pas une compétence ? Ce don de soi dont on parle souvent, ce besoin d'être utile, la conscience d'agir dans la société ne seraient-ils pas des compétences (dire que ce n'est pas la réalité est d'un mépris total pour ceux et celles qui s'y engagent) ? Cet enthousiasme souvent incontrôlé, cette intuition saine de n'être pas au point techniquement, cette naïveté même, qui souvent fait des miracles quand il s'agit d'intervenir auprès d'enfants dits difficiles, ne seraient pas des compétences ? La conscience souvent clairement exprimée de ne pas agir dans la durée crée une compétence, parce qu'elle crée une capacité à être plus disponible, plus engagé, plus libre. Alors, oui... la compétence de cet animateur volontaire ne s'est pas formée en huit jours. Elle inclue des compétences antérieures. Et elle inclue que ces compétences antérieures soient prises en compte, extraites, dynamisées, valorisées. La compétence de l'animateur est constamment en devenir. Elle doit être traitée ainsi. Si on attend DES compétences DES animateurs, on risque d'être très malheureux, aigri comme l'on risque de se forger une opinion très tranchée et fort erronée.

Mais peut-être que ce qui va définir la compétence de l'animateur volontaire, temporaire, c'est justement ce qu'il amène avec lui, « son savoir-être », qui doit être travaillé, canalisé. Ce qui fait la compétence de cet animateur, c'est le respect qu'on a de son engagement. Si je devais personnaliser une définition de la compétence de l'animateur, je dirais que j'ai besoin, pour diriger un séjour d'enfants, de cette formidable et admirable incompétence consciente, de cet appétit de grandir, d'apprendre, de vouloir. Je dirai qu'il m'appartient en tant que directeur de canaliser, de former, d'informer, de donner le cadre qui transformera ce torrent en savoirs référencés. Est-ce à dire que l'animateur professionnel est celui qui se contente de compétences attestées, labellisées, standardisées ? Certes non. Peut-être qu'une de ses compétences pourrait être justement d'avoir pris conscience du moment où il a canalisé cette énergie initiale et de garder ce besoin constant de rester incompétent, donc en besoin constant de gagner sa propre compétence.

Pour finir, je ne veux pas laisser penser que je puisse être contre une notion de compétence, contre les référentiels – ce ne sont que des outils qui aident à tracer des itinéraires -, contre l'évaluation – ce n'est qu'un outil qui aide à vérifier l'itinéraire et l'arrivée au but. Loin de moi cette idée. Je tiens juste à resituer certains points dans un contexte plus souriant. Quand on demande, par enquête ce que le Bafa et l'encadrement de centres de

vacances et de loisirs a apporté à d'anciens stagiaires, beaucoup répondent : à être devenu parent. Fichtre !

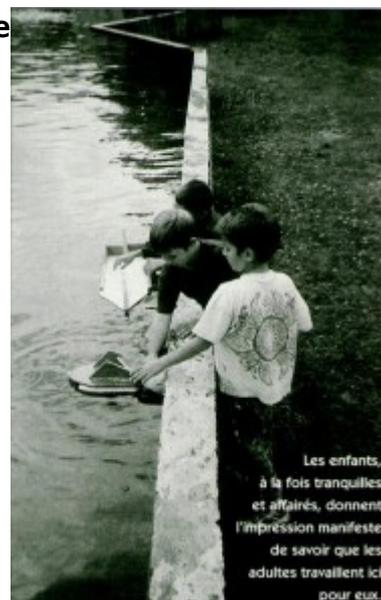
Au fait... le référentiel de compétences parent... je le trouve où ?

Alain Ghéno

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°28](#)

Mais que font les animateurs ?

Un centre de loisirs bien ordinaire, mais en apparence seulement car l'ordinaire ne va pas de soi.



L'accueil commence à 8 heures du matin. Les portes sont ouvertes, des animateurs terminent de déjeuner, des enfants arrivent déjà, seuls ou en petit groupe, accompagnés par des parents. Ils sont accueillis dans le hall, puis chacun chacune retrouve son coin, ses petits copains...

Tout de suite, des activités démarrent, dans le coin des grands, l'ordinateur est en marche, à côté des jeux de cartes s'improvisent. Des moyens se mettent sur la machine à écrire, d'autres sont restés dehors car il fait beau et ont retrouvé le jeu, laissé hier soir, du lancement de fusée. Sur des fils, tendus à hauteur d'enfant, entre deux arbres, ils projettent des petites fusées en carton avec un élastique. Une animatrice raconte une histoire dans le groupe des petits. Ainsi, chacun vaque à ses occupations matinales jusqu'à 9h 30.

Informier pour donner le choix

Après la collation, les enfants du groupe des grands se retrouvent sur la pelouse avec leurs animateurs pour organiser leur journée. Un court moment qui doit permettre aux adultes de donner les informations nécessaires et une concertation des enfants pour que chacun puisse faire des propositions et

choisir. Ce matin là, ce fut atelier « bois menuisé », un jeu extérieur dans le parc, préparation de la randonnée pour quelques-uns, et deux enfants restant seuls avec l'ordinateur. On vient de changer l'eau du petit bassin. Des enfants se promènent avec des arcs et des flèches qu'ils se sont fabriqués. Tout à l'heure, ils prépareront des carquois. À l'atelier bois menuisé, trois garçons s'apprêtent à peindre les objets qu'ils ont terminé : un petit bateau, un nichoir et un petit flipper. Ce dernier, hélas, fabriqué avec des morceaux d'aggloméré récupérés, ne résistera pas longtemps aux assauts de ses utilisateurs. « C'est du bois d'initiation » me fait remarquer l'animateur... Le bois blanc coûte cher.

Des petits font voler leur cerf-volant, des « têtards » rapidement fabriqués ; d'autres courent avec une manche à air. Un peu plus loin, d'autres petits groupes jouent avec de la laine. Ailleurs encore, deux enfants ont transformé un plan incliné du parc en piste de planche à roulettes. Le groupe des moyens fait de la terre, mais pas tous, car d'autres sont en train de se tailler des flèches polynésiennes. Ces mêmes archers vont se retrouver ensuite dans un bosquet qui leur sert de cabane ; une zone toujours très convoitée pour des rencontres secrètes. La partie de cachette gamolle engagée par les grands est maintenant terminée et certains se retrouvent au coin « jeux de société ».

Une présence forte et invisible

Mais que font les animateurs ? Rien que de très ordinaire et les enfants, à la fois tranquilles et affairés, donnent l'impression manifeste de savoir que les adultes, ici, travaillent pour eux. C'est même une présence forte et invisible. Car, après des temps d'organisation qui ne durent jamais longtemps, les animateurs accompagnent les enfants en activité, seuls ou à plusieurs, participent aux activités, la relancent parfois. Ou conduisent une séance d'apprentissage lorsque c'est nécessaire, par exemple au « coin terre »...

Pendant le temps calme après le repas de midi, les enfants se sont répartis ici et là, recherchant des coins de fraîcheur, installés sur des couvertures ou dans l'herbe, pour des jeux de société ou un peu de lecture. Mais il y a toujours quelques irréductibles qui ne peuvent pas s'empêcher de courir, alors l'animateur intervient. Un coin buvette-café a été aménagé pendant ce temps calme. Et chaque jour, le petit rituel se rejoue. Sur une table avec un parasol, la buvette fonctionne : un café pour les adultes, des sirops sont proposés aux enfants. Deux enfants officient dans le rôle de garçon de café. Ils passent voir leurs camarades et prendre les commandes. L'animateur de service ce jour-là les aide à verser le sirop dans le gobelets et réalimente les « fontaines » en eau fraîche. Puis les animateurs viennent y prendre leur café.

Déjà l'après-midi, et un groupe de grands s'apprête à partir coucher sous la tente dans la campagne, à quelques kilomètres du centre. Le petit bassin est envahi par les plus jeunes ; le groupe des moyens part en ballade avec son goûter, ses arcs et ses flèches. Il y en a bien quelques-uns qui sont restés au centre, déguisés pour une histoire qu'ils se racontent. Mais que font les animateurs !

Bertrand Chavaroché

Article extrait de [Les Cahiers de l'Animation n°20](#)